

Compte rendu de la séance du 04 septembre 2020

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT.

Excusés : Jean-Marc AURES et Mélody QUET.

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

1) Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des diverses réunions

- Bureau communautaire du 23/08/2020

- Commission Tourisme : Terminer le travail sur l'application Izi Travel cet automne

- Commission Travaux : Pierre MORATI et Jean-Marc AURES et les 2 agents techniques : prévoir une réunion pour faire le bilan annuel.

- Communauté des Communes : Projet d'installation d'une borne « Monéca » dans chaque commune. Cette borne payante, distribuant de l'eau, sera dédiée aux entreprises pour qu'elles cessent de se servir gratuitement sur les bornes à incendie.

De plus, une réflexion va être engagée pour la mise aux normes des bornes à incendie sur le territoire de la Communauté de Communes.

- Journée de "Broyage des déchets Verts" : fin octobre, date à déterminer.

- Problèmes des encombrants et des déchets sauvages en période estivale.

3) Reconnaissance de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté interministériel du 6 juillet 2020, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans la commune du 10 au 13 juin 2020, publié au journal officiel.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L125-1 du code des assurances.

La commune a fait établir une estimation du coût des travaux envisagés. Le Conseil Municipal sollicite une aide financière la plus élevée possible (80%) auprès de l'Etat, la Région et le Conseil Départemental de la Lozère du montant de l'estimation des travaux envisagés soit un montant HT de 17 000 €. Les deux dossiers de travaux sont :

- Chemin de Montagut (Reprise de ravinement) : 13 425 € HT

- Chemin des Vanels (Reprise de ravinement) : 3 575 € HT

Vote 9 voix POUR.

4) Délégué ASA DFCI

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique aux membres présents, qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à l'ASA DFCI. Sont désignés : Alain ARGILIER Titulaire et Jean-Marc AURES suppléant

Vote 9 voix POUR.

5) Décisions modificatives

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Achat repas cantine Florac	-2000.00	
60631	Fournitures de produits d'entretien ECOLE	1587.00	
6226	Honoraires Géomètre chemin de Montagut	1500.00	
7718	Remboursement contrat assurance Agents		1087.00
TOTAL :		1087.00	1087.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 9005	Eclairage public Rue Cap del Lioc	1100.00	
2031 - 9013	Relevé Presbytère	910.00	
21578 - 9002	Achat panneaux	200.00	
2313 - 9023	Aire de jeux	1000.00	
2313 - 9020	Terrain multisport	1100.00	
2315 - 9008	Fibre optique	-2510.00	
1328 - 9005	Sdee Subvention Eclairage		1400.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		400.00
TOTAL :		1800.00	1800.00
TOTAL :		2887.00	2887.00

Vote 9 voix POUR

6) Avenants Aire de jeux et Terrain multisport

Aire de jeux : + 1572 € (protection escalier + portail accès cimetière)

Terrain multisport : 2 954 € (Filet pare ballon supplémentaire + escalier en bois à côté toboggan)

Vote 9 voix POUR

7) Portage des repas- Convention

Suite aux élections municipales, le Centre Hospitalier de Florac Trois Rivières a adressé à la commune une convention "Portage des Repas" établie entre la Mairie et le Centre Hospitalier sollicitant une aide financière au fonctionnement du Service du Potage des Repas.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service "Portage des Repas" et de participer financièrement soit 1.80 € par repas servi.

Vote 9 voix POUR

8) Prorogation des Contrats Territoriaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2018-2020.

Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui se sont étalées jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité laisser un temps certain aux instances décisionnelles renouvelées pour définir et caractériser les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, avant d'initier une nouvelle période de contractualisation.

Dans ces circonstances, une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération est annoncée.

Le montant de subvention disponible pour la réalisation de travaux de voirie sur notre collectivité est évalué à 10 614 €.

Vote 9 voix POUR.

9) Chemin rural de Villeneuve - Enquête publique

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, le projet de déclassement et d'échange à Monsieur MAURIN Grégory d'une portion d'un chemin rural au hameau de Villeneuve et il invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal décide de soumettre à l'enquête publique le dossier comprenant une notice explicative et une carte du hameau de Villeneuve. Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal pour désigner le commissaire enquêteur et fixer les dates de l'enquête.

Monsieur MAURIN Grégory ne prend pas part au vote

8 voix POUR.

10) Compétence Urbanisme

Au 1er janvier 2021, la compétence Urbanisme est transférée à la Communauté de Communes. Les Conseils Municipaux peuvent s'opposer à ce transfert en délibérant entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

11) Questions diverses

- Dotation pour l'achat de vélos à assistance électriques (VAE) pour les résidents pour location. Afin de développer la mobilité douce et de proposer un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle, les communes de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes proposent un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) aux résidents. M. le Maire propose d'acquérir 6 VAE pour être proposé à la location aux résidents de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'acheter 4 VTC et 2 VTT. Le service de location sera géré l'hiver par la mairie de Vébron qui mettra 6 VAE à disposition des résidents et par le Camping la Molière quand il est ouvert (en saison).

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de la Région Occitanie et au LEADER.

Montant de l'acquisition 13 920 € - aide de la Région (50%) 6960 € et aide de LEADER (30%) 3960 €.

De nombreux points restent à définir : l'entretien des vélos, le stockage, le tarif de location et la périodicité de location.

Vote 9 voix POUR.

- Dispositif ZRR : Le Conseil Municipal délibère afin que l'Etat conserve le dispositif « Zone de Revitalisation Rural »

- Signalisation horizontale dans les hameaux de Salgas, Racoules et les Vanels : lecture du courrier réponse du Conseil Départemental : interdiction de faire des passages piéton en dehors des agglomérations.

- Lecture d'un mail provenant des impôts concernant la succession MEYNADIER Abel, décédé depuis plus de 30 ans. Ce bien est constitué d'une maison située Rue de l'Eglise et de deux terrains. Cet ensemble est considéré comme bien sans maître. La commune va engager la procédure pour récupérer ces biens.

Vote 9 voix POUR.

- Route de la Cardinale : demande de limitation de tonnage 3.5 T (Problème d'accès à cause du GPS)

Séance levée à 19h45

Vu le Maire